



PREFET DE LA HAUTE-VIENNE

Direction des collectivités
et de l'environnement

Bureau de l'urbanisme
et de l'aménagement

Affaire suivie par Carine CEDELLE
Tél. 05-55-44-18-76

Mél : carine.cedelle@haute-vienne.gouv.fr

Limoges, le **19 SEP. 2013**

Extrait de décision de la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC)

Lors de sa réunion du 17 septembre 2013, la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) a décidé d'accorder l'autorisation, à la SAS SOJUDIS, dont le siège social est situé avenue d'Oradour sur Glane 87200 SAINT JUNIEN, représentée par son président, M. Fabrice HERSENT, de procéder à l'extension de 354 m² de la surface de vente de la galerie marchande du centre commercial E. Leclerc, implantée avenue d'Oradour sur Glane à Saint Junien, pour porter sa surface de vente totale à 5 011 m².

Le texte de cette décision sera affiché pendant un mois à la mairie de Saint Junien.

Pour le Préfet,

POUR LE PRÉFET,
LE DIRECTEUR DÉLÉGUÉ,


Gérard JOUBERT